

Image not found or type unknown



Accords franco-suisse sur l'envoi des amendes

Par **mid2sun**, le **26/11/2008** à **22:09**

Bonjour,

J'habite en Suisse, j'ai un permis de conduire suisse et des plaques d'immatriculations suisses. Je souhaiterais savoir si il existe une convention bilatérale Franco-Suisse concernant l'envoi des amendes pour excès de vitesse de la France vers la Suisse.

J'ai été flashé en France, vais-je recevoir l'amende.

Merci

Par **Tisuisse**, le **27/11/2008** à **00:05**

Oui. Il existe depuis peu (octobre 2007, je crois) des accords de réciprocité signés entre la France et le pays d'Heidi, la Confédération Helvétique. Donc, cela mettra du temps mais vous devriez recevoir la note à payer.

Si vous nous indiquiez à quelle vitesse vous rouliez et quelle était la vitesse limite à ne pas dépasser sur cette portion de route, nous pourrions vous dire à combien d'euros va se monter cette amende (frais en sus).